



Lézignan-Corbières, 09 avril 2025

PROCES VERBAL

Du mardi 8 avril 2025 à 17h00

Note de Synthèse

sur les affaires qui seront soumises à délibération

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 17H00, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, Président du CIAS.

Madame Danielle SUDRE est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (17)

Président du CIAS	André HERNANDEZ
CONILHAC CORBIERES	Serge BRUNEL
FELINES TERMENES	Jean Marie SAURY
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
ORNAISONS	Muriel SAEZ
PARAZA	Emile DELPY
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel FOLCH
THEZAN DES CORBIERES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marie Claude MENDOZA
VILLEROUGE TERMENES	Françoise FULLANA
ADHCO	Jacques VILLEFRANQUE
ANAV	Marie Claude MARTINEZ
FAOL	Danielle SUDRE
ISIS	Brigitte BRIOLE
UDAF	Jean DANEY DE MARCILLAC

Etaient absents les représentants des Communes ou associations suivantes : (8)

CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CRUSCADES	Jean-Claude MORASSUTTI
FABREZAN	Isabelle GEA
LEZIGNAN CORBIERES	Christine BENET
MONTSERET	Bachir MEDANI
MOUX	Jacques DOUTRE
AFDAIM	Georges GRANDJEAN
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD	Marianne TAILLANDIER

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2025

Le compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 10/03/2025 est soumis à l'appréciation de l'Assemblée Délibérante (**ANNEXE 1**).

Le Conseil d'Administration

APPROUVE le procès-verbal tel que présenté.

2 - ADOPTION DU BUDGET 2025 M57 DU PORTAGE DE REPAS DU CIAS

Corinne Giacometti présente le détail du budget

I – DETAIL DU BP 2025 M57 :

Concernant les dépenses de fonctionnement : 815 925.15 €

 **Sur le chapitre 011 : 530 500.00 €**

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025
011	60622	Carburant	20 000,00		20 000,00
011	60632	Fournitures de petits équipement	500,00	166,86	500,00
011	60636	Vêtements travail	1 200,00	450,00	1 500,00
011	6064	Fournitures administratives	1 000,00		1 000,00
011	6068	Autres matières et fournitures	1 000,00		
011	611	Contrat prestations services avec entreprises	467 400,00	404 559,10	433 800,00
011	6132	Locations immobilières		638,40	
011	61351	Locations mobilières Matériel roulant	61 400,00	64 685,04	66 000,00
011	61551	Entretien matériel roulant	5 000,00		
011	6188	Autres frais divers		585,00	600,00
011	6231	Annonces et insertions	500,00		500,00
011	6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	218,00	
011	6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	906,00	1 200,00
011	6248	Divers Transport	9 600,00	4 615,20	5 400,00
TOTAL CHAPITRE 011			569 600,00	476 823,60	530 500,00
Charges à caractère général					

- **Au compte 60622** pour un montant de **20 000 €** il s'agit de la refacturation par la CCRLCM du carburant consommé par les véhicules de livraison portage
- **Au compte 60632** pour un montant de **500 €** il s'agit de la fourniture de petits équipement.

- **Au compte 60636** pour un montant de **1 500 €** il s'agit d'un montant alloué au renouvellement des vêtements de travail
- **Au compte 6064** pour un montant de **1 000 €** il s'agit des fournitures administratives
- **Au compte 6068** pour un montant de **1 000 €** il s'agit de fournitures de petits équipements.
- **Au compte 611** pour un montant de **433 800 €** il s'agit du paiement des repas personnes âgées à ELIOR avec une prévision d'un volume de repas livrés sensiblement identique à 2024 et en tenant compte d'une augmentation prévisionnelle du prix du repas à compter du 1^{er} juillet 2025 de l'ordre de 5%. L'impact (en dépense et recette) de la renégociation de la DSP à compter de septembre n'a pas été intégré faute de visibilité.
- **Au compte 61351** : il s'agit de frais divers pour **600 €**.
- **Aux comptes 6231** : il s'agit des frais de publicité ou d'annonces pour un montant de **500 €**
- **Au compte 6236** pour **1 200 €** il s'agit d'impression de documents (pochette livret d'accueil ou carte de menus pour Noël).
- **Au compte 6248** pour **5 400 €** il s'agit de dépenses liées au portage de repas effectué et facturé par La Poste, avec la prévision d'une augmentation du nombre de repas livrés.

 **Sur le chapitre 012 : 280 725.15 €** Il s'agit des charges de personnel.

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025	
012	6218	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	121 600,00	96 901,17	73 000,00	
012	62122	Personnel affecté par les budgets annexes	56 400,00	57 825,85	65 000,00	
012	6332	Cotisations FNAL	203,70	324,00	340,20	
012	6336	Cotisations CNFPT-CDG	1 621,62	1 543,42	1 620,59	
012	64111	Rémunérations principales	73 427,26	57 068,28	59 921,69	
012	64112	NBI-Supplément familial	-		-	
012	64118	Autres indemnités titulaires	7 366,33	8 063,73	8 466,92	
012	64131	Rémunérations principales non tit.	22 060,12	20 582,47	25 611,59	
012	64138	Autres indemnités non titulaires	835,34		-	
012	6451	Cotisations URSSAF	14 273,70	12 863,00	15 506,15	
012	6453	Cotisations caisses retraites	1 613,06	19 013,66	21 676,39	
012	6454	Cotisations ASSEDIC	974,40	803,00	843,15	
012	6455	Cotisations assurance personnel	4 848,73	5 099,95	5 354,95	
012	6456	Supplément familial FNC	-		-	
012	6475	Médecine du travail	1 793,09	1 346,40	1 413,72	
012	6478	Œuvres Sociales	1 733,55	1 876,00	1 969,80	
TOTAL CHAPITRE 012			308 750,89	283 310,93	280 725,15	
Charges de personnel et frais assimilés						

- **Au compte 6218 : 73 000 €**

Baisse de la charge prévisionnelle sur ce compte par rapport à 2024 : 1 agents de portage titulaire mis à disposition par la CCRLCM qui était en maladie depuis le 9 novembre 2022 a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2024 et ne pèse donc plus sur le budget. 1 autre agent en maladie depuis 2020 est admis en retraite invalidité à la fin du premier trimestre 2025

- **Au compte 62122 : 65 000 €** Ce poste concerne la convention de commun permettant la mutualisation de moyens avec le SAAD. Sur l'exercice 2025 tous les postes administratifs sont désormais pourvus
- **Aux comptes 63 à 64 : 142 725.15 €** Pour les charges des personnels CIAS Portage

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025
65	6541	Créances admises en non valeur	3 220,00	2 607,48	1 000,00
65	6542	Créances éteintes	100,00	0,01	200,00
65	65736212	Subvention Budget Annexe	96 964,75		
65	65888	Autres	10,00	3,02	
TOTAL CHAPITRE 65			100 294,75	2 610,51	1 200,00
67	6718	charges exceptionnelles op de gestion	0,00		
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	93,50	500,00
TOTAL CHAPITRE 67			500,00	93,50	500,00
68	6815	Dotations aux provisions et charges de fonctionnement	0,00		
TOTAL CHAPITRE 68			0,00	0,00	-
Dotations aux amortissements et provisions					
DEPENSES REELLES			979 145,64	762 838,54	812 925,15
O42	6811	dotations aux amortissements	1 800,00	1 800,00	1 800,00
DEPENSES D'ORDRE			1 800,00	1 800,00	1 800,00
002		Déficit de fonctionnement reporté			
023	O23	Virement Section Investissement	30 000,00		1 200,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			1 010 945,64	764 638,54	815 925,15

✚ **Sur le chapitre 65 : 1 200 €** détaillés comme suit :

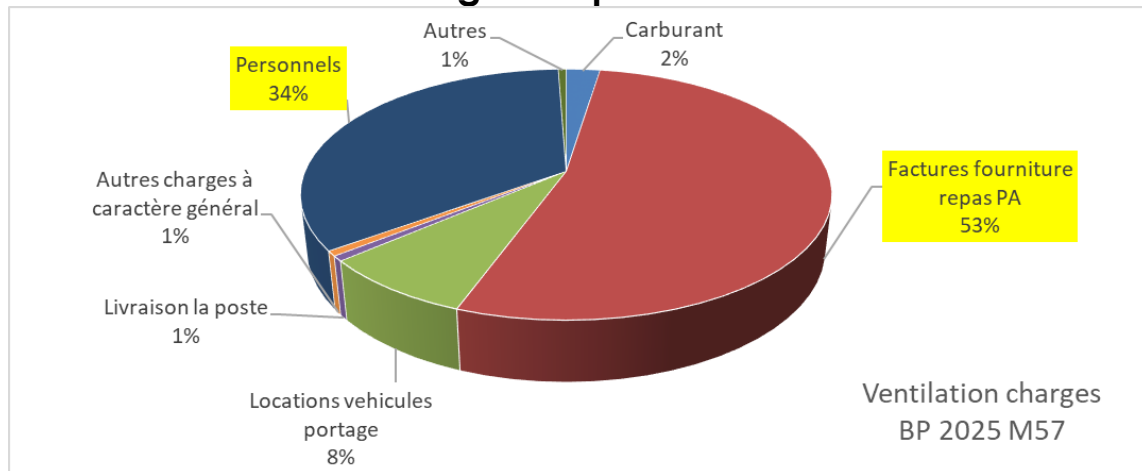
- Admission de créances en non-valeur 1 000 €
- Créances éteintes 200 €

✚ **Sur le chapitre 67** pour **500 €** il s'agit de titres annulés sur l'exercice antérieur.

✚ **Sur le chapitre 042** pour les dépenses d'ordre nous avons **1 800 €** pour les dotations aux amortissements

Sur le chapitre 023 pour les dépenses d'ordre nous avons 1 200 € de virement à la section d'investissement pour permettre l'équilibre de la section.

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 815 925.15 € dont 53% pour l'acquisition des repas personnes âgées et 34% pour les charges de personnels



Concernant les recettes de fonctionnement : 815 925.15 €

- Sur le chapitre 70 pour 746 300 € il s'agit des recettes liées à :

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
70	70388	Autres redevances et recettes diverses			
70	7066	Redevances et droits des services sociaux	553 000,00	495 384,35	547 800,00
70	70878	Remboursement de frais par d'autres redevables		2 554,28	2 500,00
70	70871	Remboursement par la collectivité de rattachement	190 000,00	76065,56	196 000,00
TOTAL CHAPITRE 70			743 000,00	574 004,19	746 300,00
Produits de services					

- Au compte 7066** : la facturation des repas aux personnes âgées, au département pour un montant de **547 800 €**. Ce montant intègre une augmentation au 1/7/2025 d'environ 5% dans le cadre de la révision annuelle des prix. Comme pour les dépenses l'impact de la

renégociation de la DSP à compter de septembre n'a pas été intégré faute de visibilité.

- **Au compte 70878** : La facturation des repas aux établissements hors CCRLCM (FEP Lagrasse) pour un montant de **2 500 €**.
- **Au compte 70871 : 196 000 €**
 - la facturation de la livraison des repas à la CCRLCM (crèches, écoles, ALSH) pour un montant de **76 000 €**.
 - la mutualisation du transport pour les repas des enfants du territoire (coût supporté par la CCRLCM) pour un montant de **120 000 €**
-
- **Sur le chapitre 74 : 13 874.52 €** Ce montant correspond à la participation financière qui est faite par la CCRLCM au titre de la politique sociale pour les personnes âgées. En effet le coût réel de la livraison des repas n'est pas reporté en intégralité sur les personnes âgées.

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
74	74751	Participation GFP de rattachement			13 874,52
TOTAL CHAPITRE 74			0,00	0,00	13 874,52
Dotations et participations					

Pour rappel le prix du repas se décompose de la façon suivante :
(depuis juillet 2024)

Personnes âgées : Repas 7.06 € et **livraison 1.90 €** pour un prix total facturé de 8.96 €. Le cout du portage aux personnes âgées est estimé à **3.08€**

Pour les restaurant scolaires et crèches : le cout des repas varie entre 4.22€ (bébés) et 5.10€ (primaires) et le portage est facturé **0.40 €** par repas pour un cout estimé à **0.73 €**.

Charges 2024 pour 304 800 repas	CA 2024					
Locations petit forestier	64 685,04		Cout estimé portage	50% charges	Nbre repas	Cout/repas
livraison La poste	4 615,20		portage PA	180 039,72	58 494	3,08
Personnels portage	128 583,91		portage Scol + Adlt	180 039,72	246 306	0,73
Personnels mis à dispo	154 727,02					
Autres charges caractère général	5 668,27					
dotations aux amortissements	1 800,00					
	360 079,44					

Au 002 nous retrouvons l'excédent de fonctionnement reporté 2024 d'un montant de **55 750.63 euros**

RECETTES					
Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
002		Excedent de fonctionnement reporté	267 945,64	267 945,64	55 750,63
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			1 010 945,64	843 189,17	815 925,15
<i>Exédent de fonctionnement de l'exercice</i>					
<i>Soit un excédent global de fonctionnement</i>			<i>0,00</i>	<i>78 550,63</i>	<i>0,00</i>

Soit un total de recettes de 815 925.15 € avec 76 % de produits lié à la facturation.

Concernant les dépenses d'investissement : 25 800 €

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
TOTAL DEPENSES D'ORDRE			0,00		
16	168751	Autres dettes communes membre du Groupement à Fiscalité Propre	200 000,00	200 000,00	
21	21838	Matériel de bureau et informatique	6 200,00	0,00	2 000,00
21	21848	Mobilier	1 000,00	0,00	1 000,00
204	20415321	Subventions d'équipement versées	30 000,00	30 000,00	
TOTAL DEPENSES REELLES			237 200,00	230 000,00	3 000,00
001		Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	22 800,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			237 200,00	230 000,00	25 800,00

Au chapitre 21 une dépense pour matériel de bureau et mobilier pour **3 000 €**

Au 001 nous retrouvons le déficit d'investissement reporté 2024 d'un montant de **22 800 €**. Déficit 2024 lié à une subvention de 30 000€ au budget annexe M22 de manière à permettre la mise en place de la télégestion mobile.

Concernant les recettes d'investissement : 25 800 €

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025
O40	28182	dotations aux amortissements	1 800,00	1 800,00	1 800,00
TOTAL RECETTES ORDRE			1 800,00	1 800,00	1 800,00
10	1068	Affectation du résultat	0,00	0,00	22 800,00
16	168751	Groupeement à fiscalité propre de rattachement	0,00	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	0,00	22 800,00
001		Excédent d'investissement reporté	205 400,00	205 400,00	
021	O21	virement section de fonctionnement	30 000,00		1 200,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			237 200,00	207 200,00	25 800,00

En recette **1 800 euros** au titre des dotations aux amortissements que nous retrouvons en recette de fonctionnement au **compte 6811**.

Au chapitre 10 l'affectation du résultat 2024 pour un montant de **22 800 €**

Au chapitre 021 le virement de la section de fonctionnement pour **1 200 €**

Soit un total de recettes d'investissements de 25 800 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget ;

VU l'instruction budgétaire M57,

VU les statuts de la CCRLCM indiquant que la compétence en matière d'action sociale est exercée par le centre intercommunal d'action sociale,

VU la délibération n° 09/2025 du conseil d'administration du CIAS relative au vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025,

Considérant que le budget d'un établissement public intercommunal (EPCI) est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, Ouï l'exposé

Par : 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION 17 voix POUR

APPROUVE le Budget 2025 M57 qui s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement à la somme de	815 925.15 €
- en section d'investissement à la somme de	25 800.00 €

TOTAL	841 725.15 €

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

3 - ADOPTION DU BUDGET ANNEXE 2025 M22 DU SAAD DU CIAS

Corinne Giacometti présente le détail du budget

II – DETAIL DU BP 2025 M22 :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 (Groupe 1): 112 200 € Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025
011	60612	Energie-Electricité			
011	60621	Combustibles et carburants			
011	60624	Fournitures administratives	700,00		700,00
011	6068	Autres fournitures			0,00
011	606268	Fournitures hôtelières	6 000,00	2 411,70	6 000,00
011	61128	Prestations à caractère médico-social	2 000,00	1 867,50	2 000,00
011	6188	Autres frais divers			0,00
011	6248	Transport		110,69	0,00
011	6251	Déplacements, missions et réceptions	80 000,00	81 701,30	82 000,00
011	6257	Réceptions		126,04	0,00
011	6261	Frais d'affranchissement			0,00
011	6262	Frais de télécommunication	9 500,00	5 898,36	21 500,00
011	6287	Remboursement frais			0,00
TOTAL GROUPE 1			98 200,00	92 115,59	112 200,00
Dépenses afférentes à l'exploitation courante					

- **60624 Fournitures Administratives : 700 €** Gants, masques, blouses ...

- **606268 Fournitures hôtelières : 6 000 €** Gants, masques, blouses ...
- **61128 Prestations à caractère médico-social : 2 000 €** Participation du CIAS aux installations Présence verte chez les bénéficiaires.
- **6251 Déplacement, mission et réception : 82 000 €** Remboursement des frais kilométriques aux intervenantes.
- **6262 Frais de télécommunication : 21 500 €** Paiement liés à la télégestion Mobile pour la première année pleine (abonnement téléphonique)

Chapitre 012 (Groupe 2) : 4 160 055 € Dépenses afférentes au personnel

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025
012	6218	salaire pers extérieur	245 900,00	244 292,51	266 000,00
012	6226	honoraires	3 000,00	324,48	3 000,00
012	6228	divers	6 000,00	480,00	7 000,00
012	6333	Participation employeur form. Prof.	62 300,00	66 083,03	65 415,00
012	64111	Rémunérations principales	1 266 000,00	1 266 844,54	1 362 470,00
012	64112	NBI-Supplément familial			0,00
012	64114	Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	1 600,00	1 762,33	1 680,00
012	64115	Supplément familial	16 900,00	10 690,22	17 745,00
012	64116	Indem. Préavis et licenciement	10 000,00		10 500,00
012	641182	Complément de traitement indiciaire (CTI)	151 000,00	129 078,93	158 550,00
012	641184	Indemnité inflation	0,00		0,00
012	641188	Autres indemnités	252 000,00	238 012,95	274 600,00
012	64131	Rémunérations principales	1 140 900,00	1 177 724,69	1 138 095,00
012	64136	Indem. Préavis et licenciement	0,00		0,00
012	641382	Complément de traitement indiciaire (CTI)	119 100,00	86 682,92	125 055,00
012	641384	Indemnité inflation	0,00		0,00
012	641388	Autres indemnités	191 400,00	201 244,62	187 070,00
012	6416	Emploi d'insertion		503,17	
012	64168	Emploi d'insertion + autres		1 678,96	
012	64511	Cotisations URSSAF	174 300,00	169 078,36	198 515,00
012	64512	Cotisations Mutuelles	16 100,00	14 626,29	16 905,00
012	64513	Cotisations caisses retraites	95 100,00	92 301,35	84 105,00
012	64514	Cotisations ASSEDIC	54 500,00	59 762,00	57 225,00
012	64515	Cotisations CNRACL	60 800,00	56 474,65	63 840,00
012	64518	Cotisations Aut ORG SOCIAUX	15 000,00	11 361,00	15 750,00
012	6473	Allocations chômage	37 500,00	29 041,10	28 875,00
012	6475	Médecine du travail	30 000,00	30 001,92	18 000,00
012	64784	Œuvres Sociales	56 200,00	56 279,00	59 660,00
012	6488	FIPHFP			0,00
TOTAL GROUPE 2			4 005 600,00	3 944 329,02	4 160 055,00
Dépenses afférentes au personnel					

- **6218 salaires personnels extérieurs : 266 000 €** Conventions de Service commun, personnels mis à disposition par la CCRLCM au service d'aide à domicile (Direction Générale, secrétariat, finances, RH, Informatique et une Responsable de secteur)

- **6226 Honoraires : 3 000 €** Honoraires des médecins (hors médecine du travail) pour expertises médicales des agents qui sont en arrêt.
- **6228 Divers : 7 000 €** Intervenants extérieurs pour formation et analyse de pratiques. L'intégralité de la charge est « imputée » à l'activité Département car les formations et analyses de pratiques sont valorisées dans le CPOM sur l'axe Qualité de Vie au Travail.
- **6333 Participation employeur formation professionnelle : 65 415 €** cotisation au Centre de gestion et à l'URSSAF pour la formation des apprentis.
- **64111 Rémunération principale : 1 362 470 €** Rémunération brute des titulaires.
- **64114 Nouvelle bonification indiciaire (NBI): 1 680 €**
- **64115 Supplément familial : 17 745 €** versements aux salariés
- **64116 Indemnité préavis et licenciement: 10 500 €** (licenciement pour inaptitude, rupture conventionnelle ...)
- **641182 Complément de traitement indiciaire (CTI) : 158 550 €** CTI titulaires mis en place en 2022 (rétroactivement à avril). Compte individualisé en 2023
- **641188 Autres indemnités : 274 600 €** Compléments à la rémunération principale des titulaires (CIA, prime dimanche et jours fériés, IFSE ...). Ce compte a été majoré de hauteur de 10 000 € pour intégrer la revalorisation des agents diplômés dans le cadre de l'IFSE (passage de 200 à 400 €/an).
- **64131 Rémunération principale : 1 138 095 €** Rémunération brute des contractuels
- **641382 Complément de traitement indiciaire (CTI): 125 055 €** CTI des contractuels mis en place en 2022 (rétroactivement à avril). Compte individualisé en 2023
- **641388 Autres indemnités : 187 070 €** Compléments à la rémunération principale des contractuels (CIA, prime dimanche et jours fériés, IFSE) Ce compte a été majoré de hauteur de 5 000 € pour intégrer la revalorisation des agents diplômés dans le cadre de l'IFSE
- **64 511 Cotisation URSSAF: 198 515 €** Cotisations patronales prélevées par l'URSSAF (accident du travail, vieillesse, maladie) Ce compte a été majoré de hauteur de 2 000 € pour intégrer l'augmentation de charges liée à la revalorisation des agents diplômés dans le cadre de l'IFSE
- **64 512 Cotisation mutuelles : 16 905 €** MNT

- **64 513 Cotisation caisses de retraites : 84 105 €** IRCANTEC et retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)
- **64 514 Cotisations ASSEDIC : 57 225 €**
- **64515 Cotisation CNRACL : 63 840 €**
- **64518 Cotisations autres organismes sociaux : 15 750 €** Cotisation de compensation du supplément familial.
- **6473 Allocations chômage : 28 875 €** Allocation d'aide au retour à l'emploi
- **64 75 Médecine du travail : 18 000 €** Forfait par salarié.
- **64784 Œuvres sociales : 59 660 €** cotisation au CIOS

 Chapitre 016 (Groupe 3) : 136 018 € Dépenses afférentes à la structure

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024 + DM	CA 2024	BP 2025
012	6218	salaires pers extérieur	245 900,00	244 292,51	266 000,00
012	6226	honoraires	3 000,00	324,48	3 000,00
012	6228	divers	6 000,00	480,00	7 000,00
012	6333	Participation employeur form. Prof.	62 300,00	66 083,03	65 415,00
012	64111	Rémunérations principales	1 266 000,00	1 266 844,54	1 362 470,00
012	64112	NBI-Supplément familial			0,00
016	61558	Autres matériels et outillages			
016	61561	Informatique	17 700,00	18 236,80	27 200,00
016	6165	Assurance RC	3 500,00	3 202,82	3 500,00
016	61681	Assurance personnel	90 000,00	83 000,40	90 000,00
016	61688	Primes assurances - Autres risques			
016	6182	Documentation générale	2 000,00	1 045,11	2 000,00
016	6188	Autres frais divers			
016	623	publicité, publication, relations publiques	1 000,00		1 000,00
016	627	Services bancaires	2 000,00	1 969,47	2 000,00
016	6541	Créances admises en non valeur	7 600,00	7 274,87	
	6542	Créances éteintes		0,57	
016	6578	Autres subventions			
016	6588	Autres charges de gestion courante		6,10	
016	6611	intérêts des emprunts et dette			
016	673	Titres annulés exercice antérieur	400,00	194,05	400,00
016	678	autres charges exceptionnelles			
016	68111	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4 000,00	3 915,79	9 918,00
016	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation			
TOTAL GROUPE 3			128 200,00	118 845,98	136 018,00
Dépenses afférentes à la structure					

- **61561 Informatique : 27 200 €** Maintenance informatique logiciel métier MEDISYS et ADELICE. A été intégré le coût médys de la télégestion mobile sur une année pleine soit 14 500 €.
- **6165 Assurance responsabilité civile : 3 500 €**
- **61681 Assurance personnels : 90 000 €** Assurance statutaire (contrat groupe via le Centre de Gestion). Ce contrat d'assurance concerne uniquement les personnels titulaires avec un taux d'emploi à 80% et plus. Suite à la forte augmentation des taux de cotisation en 2023 l'assurance pour maladie ordinaire a été résiliée (avec franchise 30 jours) et les durées de franchise pour l'accident du travail et la longue maladie a été modifiée (passage de sans franchise à 30

jours pour l'un et inversement pour l'autre). Avec le nouveau contrat négocié par le Centre de Gestion le taux 2025 passe à 7.67% contre 8.26% en 2024 à couverture égale.

- **6182 Documentation générale : 2 000 €** abonnement à l'UNCCAS
- **623 Publicité, publication, relations publiques : 1 000 €** Prestation d'impression de flyers, création Kakémono ...
- **627 Service bancaire : 2 000 €** Frais liés au règlement par chèques CESU des intervention (bénéficiaires MSA, CNRACL, MGEN ...)
- **673 Titres annulés exercice antérieur : 400 €**
- **68 111 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles : 9 918 €.** L'augmentation de ce poste est liée à l'amortissement des acquisitions de téléphones et logiciels liés à la télégestion.

Soit un total de dépenses de 4 408 273 € avec 94 % de charges liées à la rémunération des personnels.

RECETTES FONCTIONEMENT

Chapitre 017 (Groupe 1) : 3 888 454 € Produits de la tarification

Le budget 2025 est projeté avec un prévisionnel d'heures établi à 142 000 heures.

La part d'heures servies au bénéfice des plans d'aide relevant du département (APA / PCH / Aide sociale) 114 000 H représente 80.28 % de l'activité totale du service.

Le tarif accordé par le Département sur l'année 2025 est établi à 24.80 €, identique à 2024.

Ce tarif demandé permet de tendre vers le tarif d'équilibre du service et d'être en cohérence avec les tarifs pratiqués par les caisses et mutuelles (26.80 € pour 2025).

Il est projeté une facturation Caisses plus part bénéficiaires toutes caisses confondues à hauteur de 3 550 000 €

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	
017	7318	Autres secteurs				
	7331111	Produits à la charge du département	2 477 500,00	2 525 516,91	2 544 000,00	
	73412	Produits à la charge de l'utilisateur	800 000,00	780 506,78	840 000,00	
	7381	CAF				
	7388	Autres caisses	148 000,00	141 772,87	166 000,00	
	7331112	Dotation complémentaire	77 500,00	214 942,62	338 454,00	
TOTAL GROUPE 1 Produits de la tarification			3 503 000,00	3 662 739,18	3 888 454,00	

Il est à noter que sur 2025 le Département demande d'inscrire les recettes liées à la **dotation qualité 338 454 €** dans le chapitre 17 – produit de la tarification – et non au compte 7488 subvention.

Le détail des demandes par années et actions proposées dans le cadre du CPOM sont synthétisées dans le tableau suivant.

	2024		2025		2026		2027		2028	
Activité prévisionnelle (APA+PCH)	109 000		110 000		110 000		110 000		110 000	
Répartition	€	h	€	h	€	h	€	h	€	h
Objectif 1 - Prise en charges spécifiques	112 905 €	1,04 €	114 561 €	1,04 €	115 885 €	1,05 €	116 216 €	1,06 €	116 878 €	1,06 €
Objectif 2 - Amplitude horaire	19 204 €	0,18 €	19 535 €	0,18 €	19 866 €	0,18 €	20 197 €	0,18 €	20 197 €	0,18 €
Objectif 3 - Couverture territoriale	40 394 €	0,37 €	40 725 €	0,37 €	41 056 €	0,37 €	41 388 €	0,38 €	41 719 €	0,38 €
Objectif 5a - Temps de coordination	42 682 €	0,39 €	54 632 €	0,50 €	54 632 €	0,50 €	51 406 €	0,47 €	54 632 €	0,50 €
Objectif 5b - Projet QVT libre	46 082 €	0,42 €	54 370 €	0,49 €	54 632 €	0,50 €	54 632 €	0,50 €	54 632 €	0,50 €
Objectif 6 - Isolement	54 135 €	0,50 €	54 632 €	0,50 €	54 632 €	0,50 €	54 632 €	0,50 €	54 632 €	0,50 €
Total	315 402 €	2,89 €	338 454 €	3,08 €	340 702 €	3,10 €	338 470 €	3,08 €	342 689 €	3,12 €
Taux de consommation enveloppe individuelle	87%		93%		94%		93%		94%	

Chapitre 018 (Groupe 2) : 514 303 € Autres produits relatifs à l'exploitation

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025
018	706	Prestations de service			
018	7088	Autres produits activités annexes	129 000,00	150 840,59	102 106,00
018	7488	Subvention	510 000,00		29 197,00
018	7588	Autres produits divers de gestion courante		8,13	
018	6419	Remboursements sur rémunération	90 000,00	379 670,88	383 000,00
TOTAL GROUPE 2			729 000,00	530 519,60	514 303,00
Autres produits relatifs à l'exploitation					

- 70 88 Autres produits activités annexes : 102 106.00 €** Service commun, personnels mis à disposition par le service d'aide à domicile à la CCRLCM, au service de portage de repas et au SMCC.
- 74 88 Subventions : 29 197 €** de subvention d'équilibre de la CCRLCM. Il est à noter que sur le CA 2023 et sur le BP 2024 la dotation qualité et la compensation SEGUR étaient affectées sur ce compte. En 2025 la dotation qualité est inscrite sur le compte 7331112 et la compensation SEGUR sur le compte 6419.
- 6419 Remboursements sur rémunération : 383 000 €** avec **90 000 € Remboursement** par l'assurance statutaire d'une partie des salaires des agents en maladie entrants dans le cadre du contrat de couverture et **293 000 € de compensation du CTI (SEGUR)** versé par le CD 11.

Chapitre 019 (Groupe 3) : 5 516 € Produits financiers et produits non encaissables

- **Compte 777 Quote-part des subventions d'investissement** : pour un montant de **5 516 €** lié au financement dans le cadre du CPOM de l'investissement de la télégestion mobile

Soit un total de recettes de 4 408 273 € avec 80.5 % de produits lié à la facturation (hors dotation complémentaire).

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES Totales 31 306.45 €

Chapitres	Nature	Libellé	BP 2024 Général + DM	CA 2024	Report 2024 sur BP 2025	Nouvelle Proposition 2025	BP 2025 Général
139	1391	Etat					
139	13988	autres subventions				5 116,00	5 116,00
20	205	Concessions et droits similaires	1 200,00		1 080,00		1 080,00
21	2182	Matériel de transport					
21	2183	Matériel de bureau et informatique	46 320,88	27 540,00	12 896,94	12 213,51	25 110,45
001		Déficit d'investissement reporté					
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT			47 520,88	27 540,00	13 976,94	17 329,51	31 306,45

Engagements non soldés 2024 reportés sur 2025 : 13 976.94 €

- **Nature 205 Concessions et droits similaires** : 1 080 € Mise en place de la télégestion mobile
- **Nature 2183 Matériel de bureau et informatique** : 12 896.94 € Mise en place de la télégestion mobile

Proposition nouvelles 2025 : 17 329.94 €

- **Nature 13 988 Autres subventions** : 5 116 € quote-part de subvention télégestion mobile
- **Nature 21 83 Matériel de bureau et informatique** : 12 213.51 € Renouvellement parc informatique et télégestion mobile (complément)

RECETTES 31 306.45 €

Chapitres	Nature	Libellé	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025 Général
10	10222	FCTVA			1 491,78	
10	10682	Excédent affecté à l'investissement				
13	1311	subvention CNSA				
13	1312	subvention Collectivités				
13	13188	subvention d'investissement autre		30 000,00	30 000,00	
16	1641	Emprunts				
28	2805	Amortissements brevet et concessions		900,00	870,00	870,00
28	28183	Amort Matériel de bureau et informatique	2 466,43	3 100,00	3 045,79	9 048,00
TOTAL DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT			2 466,43	34 000,00	35 407,57	9 918,00
001		Excédent d'investissement reporté	15 417,24	13 520,88	13 520,88	21 388,45
TOTAL GENERAL D' INVESTISSEMENT			17 883,67	47 520,88	48 928,45	31 306,45

Chapitre 28 Amortissement des immobilisations corporelles : 9918.00 €

- **Nature 2805 : 870 €** Amortissements brevet et concessions
- **Nature 28183 : 9 048 €** Amortissement de matériel de bureau et matériel informatique. Augmentation liée à l'amortissement des acquisitions de télégestion

Chapitre 01 Excédent d'investissement reporté : 21 388.45 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 relatifs aux règles d'adoption du budget ;

VU l'instruction budgétaire M22,

VU le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

VU les statuts de la CCRLCM indiquant que la compétence en matière d'action sociale est exercée par le centre intercommunal d'action sociale,

VU la délibération n° 09/2025 du conseil d'administration du CIAS relative au vote du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025,

Considérant que le budget d'un établissement public intercommunal (EPCI) est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement,

Considérant que le budget d'un EPCI est divisé en chapitres et en articles dans les conditions déterminées par décret,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, Ouï l'exposé

Par : 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION 17 voix POUR

APPROUVE le Budget Annexe 2025 M22 qui s'équilibre ainsi :

- en section de fonctionnement à la somme de	4 408 273.00 €
- en section d'investissement à la somme de	31 306.45 €

TOTAL	4 439 579.45 €

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

André Hernandez indique que le service est au complet. Il est demandé au service un rythme de croisière. La facturation doit être faite régulièrement. C'est important pour les bénéficiaires de recevoir leur facture à un rythme régulier.

Pour la cuisine centrale une nouvelle DSP est en négociation. Le service de portage repas facturé est loin de couvrir les frais réels. Il ne faut pas s'attendre à une baisse des tarifs.

Une interrogation subsiste concernant les contenants avec une obligation d'utilisation de matériel réutilisable. Cela va impliquer beaucoup de manipulation.

Le but des élus est d'irriguer l'ensemble du territoire tant pour le portage de repas que pour le service d'aide à domicile. Notre action est essentielle pour permettre le maintien à domicile de nos aînés.

Sur le service d'aide à domicile une personne vient d'être recrutée pour développer le lien social, suivre la qualité du service, et prendre en charge la gestion des cas difficiles. Par ailleurs deux personnes qui ne donnaient pas satisfaction n'ont pas eu de renouvellement de leur contrat CDD.

Il convient de rester vigilant sur ce service très sensible. Le bénéficiaire doit être satisfait et tous les efforts doivent être à la hauteur de la qualité recherchée.

La séance est levée à 18H

4- INFORMATIONS OU QUESTIONS DIVERSES

Laissées à l'appréciation de l'Assemblée.